



Télétravail à l'étrangé (quel contrat / statut)

Par **adrien**, le **03/11/2009** à **18:13**

Bonjour,
Je suis actuellement ingénieur en informatique sur Paris.
En décembre je pars 1 an en Australie (visa working holiday).

Mon employeur me propose de continué à travailler depuis l'Australie (pour une durée de travail identique).

- En Australie je travaillerais depuis un domicile loué pour 1 ans.
- Je conserve un domicile en France (celui de mes parents)

Quel peuvent être mon statut ou mon contrat pour la situation décrite ci-dessus ?
du télétravail depuis l'étranger ?

merci de vos réponse.